

# Le sort de Ford Aquitaine Industries deviendra-t-il une cause nationale ?

Par Jean-Philippe Déjean | 31/01/2018, 13:47 | 751 mots



Visite officielle demain au siège de FAI. (Crédits : J. Philippe Déjean) La visite, demain jeudi, à Ford Aquitaine Industries (FAI) du Commissaire à la réindustrialisation, Jean-Pierre Floris, pourrait marquer un virage dans l'histoire de l'entreprise. Des syndicats veulent faire de ce dossier une cause nationale et y impliquer le ministre de l'Economie.

Après avoir reçu à Bercy, le mardi 9 janvier, les représentants de l'intersyndicale de Ford Aquitaine Industries (FAI), à Blanquefort (Bordeaux Métropole), Jean-Pierre Floris, nommé au poste de Commissaire à la réindustrialisation début décembre, sera demain, jeudi 1er février, présent à FAI en compagnie de Didier Lallement, le nouveau préfet de la Gironde et de Nouvelle-Aquitaine. **Le principe de cette rencontre avait déjà été acté mais il semble que le report à une date ultérieure** du comité de suivi consacré à FAI, qui devait se tenir demain à la préfecture, ait précipité les choses. Jean-Pierre Floris, ancien patron de Verallia (groupe Saint-Gobain), fera en compagnie du préfet un point avec les syndicalistes sur ses relations avec Ford Europe, qu'il a contacté en fin d'année. Parmi les syndicats, la CGT a décidé de faire monter les enchères.

*"Demain en intersyndicale nous allons demander à Jean-Pierre Floris la tenue d'une réunion plus importante que le comité de suivi. Nous demanderons à ce qu'elle ait lieu à Bercy, en présence du Commissaire à la réindustrialisation bien sûr, mais aussi du ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire... **le problème de Ford Aquitaine Industries doit se repenser à un niveau supérieur**"* estime ainsi Gilles Lambersend, secrétaire CGT du comité d'entreprise.

## Comité de suivi : à partir du 12 ou du 19 février

Ce dernier regrette le report du comité de suivi mais rappelle quand même que Ford a indiqué deux nouvelles périodes au cours desquelles il pourrait se tenir. Une précision relayée en particulier par le syndicat CFTC de FAI qui a publié le courrier (traduit) de Ford Europe adressé à Didier Lallement pour l'avertir que le comité de suivi ne pourrait pas se tenir à la date prévue mais possiblement dans les semaines commençant les 12 ou 19 février.

*"La mi-février c'est proche, c'est ce qu'a fait valoir Ford. L'étude formelle sur le projet de la 8F Mid (la nouvelle boîte de vitesses qui doit apporter plus d'activité à FAI -Ndlr) est terminée. Il fallait ensuite en étudier tous les aspects techniques, mais cela a déjà été dit lors du dernier comité de suivi. Le plus difficile ensuite c'est de trouver le lien entre calendriers industriel, syndical et politique", jauge un connaisseur.*

**Plus le temps passe et plus la tension sur ce dossier est appelée à monter** étant donné que la convention qui lie depuis 2013 le groupe Ford aux services de l'Etat et aux collectivités territoriales pour le maintien de 1.000 emplois dans l'usine, suite aux aides financières publiques apportées, s'achève le 24 mai.

## Négociateur pour éviter 500 € de pénalités par jour

Les syndicats ouvriers de FAI n'ont jamais vraiment baissé la garde et ont mené des actions spectaculaires, en particulier au Salon de l'Auto, qui ont valu à trois salariés de l'usine, dont Philippe Poutou, délégué CGT et ex-candidat NPA à la présidentielle d'être poursuivis en justice pour leur action au salon 2012. **Le juge vient de prononcer la relaxe, faute de preuves** que la voiture Ford exposée ait été dégradée et que le stand du constructeur automobile ait été saccagé. Ce qu'ont toujours nié les syndicalistes, qui reconnaissent seulement avoir mis des autocollants sur le stand et des confettis sur la voiture.

Par ailleurs, dans son délibéré du 7 septembre dernier, la 5ème chambre du tribunal de grande instance de Bordeaux a condamné Ford pour n'avoir pas respecté, comme convenu, son engagement de 2013 avec le maintien de 1.000 emplois dans l'usine. Ford a fait appel de cette décision. Mais comme le constructeur automobile a été condamné en septembre dernier à verser 500 € de pénalités par jour de retard à compter du 1er janvier 2018, et ce, jusqu'au 24 mai prochain, date de la fin de la convention de 2013, des tractations seraient en cours.

*"L'appel est suspensif de la décision de justice, mais comme Ford a été condamné à des pénalités à compter du 1er janvier, le groupe essaie de sortir de cette situation et un médiateur devrait prochainement essayer de trouver un accord entre les deux parties. Il faut voir que si l'appel de Ford est maintenu, il y en a pour un an ou deux de procédure", dévoile Gilles Lambersend.*

Le Commissaire à la réindustrialisation se retrouve donc avec un dossier d'autant plus complexe qu'il comporte désormais au moins une zone délicate à déminer sur laquelle il n'a pas de prise directe.